



Direction Territoriale **RHONE-ALPES**

Département de **HAUTE-SAVOIE (74)**

Agence Départementale de la **HAUTE-SAVOIE**

Arrondissement d'**ANNECY**

Unité territoriale d'**ANNECY**

Canton d'**ANNECY Nord-Est**

Régions IFN n°704 Bauges et n°715 Entre Jura et Savoie

SRA **Rhône-Alpes**

Forêt Communale d'**ANNECY**

Surface : 437 ha 64

REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER 2010 - 2024

Série Unique de Production et d'Accueil du Public: 437 Ha 64

Altitudes :

Supérieure :	920 m
Moyenne :	800 m
Inférieure :	460 m

Proportion d'essences (en surface totale) au début de l'aménagement :

ESSENCES	PROPORTION
Epicéa commun	31
Sapin pectiné	13
Mélèze d'Europe	3
Pin noir d'Autriche	6
Pin sylvestre	8
Autres résineux	1
Hêtre	16
Chêne	5
Châtaignier	2
Autres feuillus	6
Vides boisables	0
Vides non boisables	9

N°adhésion PEFC : 10-21-03/1 422



SOMMAIRE

0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	1
0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET.....	1
Renseignements.....	1
Origine de la forêt.....	1
Gestion ONF	1
Situation administrative	1
Situation au regard des politiques territoriales	1
Région naturelle forestière	2
0.2 – SURFACE DE LA FORET	2
0.3 – PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE	3
0.4 - PARCELLAIRE	3
<u>1- ANALYSES DU MILIEU NATUREL</u>	<u>5</u>
1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES	5
1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE	5
1.1.2 - CLIMAT.....	6
1.1.3 - GEOLOGIE	6
1.1.4 - PEDOLOGIE.....	7
1.1.5 - SYNTHESE DES FACTEURS ECOLOGIQUES : LES STATIONS FORESTIERES.....	8
1.2 – HABITATS NATURELS.....	9
1.3 - ZNIEFF (ZONES NATURELLES D’INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE) ET ZPS (ZONES DE PROTECTION SPECIALE POUR LES OISEAUX – EX-ZICO) ..	9
1.4 - FLORE.....	9
1.4.1 - RELEVES DES ESPECES VEGETALES REMARQUABLES.....	9
1.4.2 - REPARTITION DES ESSENCES FORESTIERES.....	10
1.4.3 - COMPORTEMENT DES ESSENCES FORESTIERES	10
1.4.4 - PEUPELEMENTS ET ARBRES REMARQUABLES.....	12
1.4.5 - PRECISIONS SUR L’ETAT SANITAIRE DES PEUPELEMENTS.....	12
1.5 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS	13
1.5.1 - TYPES DE PEUPELEMENTS RENCONTRES DANS LA FORET.....	13
Mode d’inventaire utilisé pour la présente révision d’aménagement.....	13
Résultats	13
1.5.2 - ETAT RECAPITULATIF DES TYPES DE PEUPELEMENTS.....	13
1.5.3 - REPARTITION DES TYPES DE PEUPELEMENTS PAR PARCELLES ET SOUS-PARCELLES.....	16
1.5.4 - REPARTITION SYNTHETIQUE PAR GRANDS TYPES DE PEUPELEMENTS SUR LA FORET.....	17
1.5.5 - PRECISIONS D’ORDRE QUANTITATIF	17
1.5.6 - ESTIMATION DE LA PRODUCTION	18
1.5.6 - ESTIMATION DE LA REGENERATION ET DU COMPORTEMENT DES ESSENCES PRESENTES	19
1.6 - FAUNE SAUVAGE	20
1.6.1 - RELEVES DES ESPECES ANIMALES REMARQUABLES	20
1.6.2 - AUTRES ESPECES PRESENTES DANS LA FORET (VERTEBRES).....	20
1.6.3 - SITUATION PAR RAPPORT AUX CAPACITES D’ACCUEIL DE LA FORET	20
1.6.4 - ETAT SANITAIRE DE LA FAUNE SAUVAGE	20
1.7 - RISQUES NATURELS, D’ORDRE PHYSIQUE, PESANT SUR LE MILIEU	20
1.8 - RISQUES D’INCENDIE	21
<u>2 - ANALYSES DES BESOINS ECONOMIQUES ET SOCIAUX.....</u>	<u>22</u>
2.1 - PRODUCTION LIGNEUSE	22

Prix obtenus - Marché du bois	24
Mode de mise en vente des produits vendus	24
Qualité et destination des produits vendus	24
Affouage	24
2.2 - AUTRES PRODUCTIONS	24
2.3 – ACTIVITES CYNEGETIQUES	25
2.4 - ACTIVITES PISCICOLES.....	26
2.5 - ACTIVITES PASTORALES	26
2.6 - ACCUEIL DU PUBLIC	26
2.7 - PAYSAGES.....	27
2.8 - RICHESSES CULTURELLES	28
2.9 – SUJETIONS DIVERSES	28
2.10 – STATUTS ET REGLEMENTS POUR LA PROTECTION DU MILIEU SE SUPERPOSANT AU REGIME FORESTIER	28
2.10.1 – STATUTS REGLEMENTAIRES D’URBANISME	28
2.10.2 – STATUTS REGLEMENTAIRES DE PROTECTION EN VIRONNEMENTALE.....	28
2.10.3 – STATUTS REGLEMENTAIRES DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	29
2.10.4 – ENGAGEMENTS DE GESTION DURABLE – ECOCERTIFICATION PEFC.....	29
<u>3 - GESTION PASSEE - EQUIPEMENT DE LA FORET.....</u>	<u>30</u>
3.1 - TRAITEMENTS SYLVICOLES	30
3.1.1 - TRAITEMENTS ANTERIEURS AU DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER.....	30
3.1.2 - DERNIER AMENAGEMENT FORESTIER (1995 – 2009).....	31
Caractéristiques techniques	31
Application réelle de l’aménagement forestier	31
3.2 – TRAITEMENTS DES AUTRES ELEMENTS DU MILIEU NATUREL	34
3.3 – ETAT DES LIMITES ET DES EQUIPEMENTS	34
3.4 – ETAT DES EQUIPEMENTS	35
3.4.1 EQUIPEMENTS DE DESERTE DE LA FORET COMMUNALE.....	35
3.4.1 EQUIPEMENTS LIES A L’EXPLOITATION DE LA FORET COMMUNALE	36
Places de dépôt.....	36
Places de stockage	36
3.4.3 AUTRES EQUIPEMENTS DE LA FORET COMMUNALE	36
<u>4 - SYNTHESES : OBJECTIFS, ZONAGES, PRINCIPAUX CHOIX.....</u>	<u>38</u>
4.1 – PROBLEMES POSES ET SOLUTIONS RETENUES.....	38
4.2 – DEFINITION DES OBJECTIFS PRINCIPAUX – DIVISION DE LA FORET EN SERIES	39
4.3 – DECISIONS FONDAMENTALES RELATIVES A LA SERIE UNIQUE (SURFACE = 437 HA 64).....	41
4.3.1 - MODE DE TRAITEMENT - METHODE D’AMENAGEMENT	41
4.3.2 - ESSENCES OBJECTIF ET CRITERES D’EXPLOITABILITE.....	41
4.3.3 - DETERMINATION DE L’EFFORT DE REGENERATION.....	43
4.3.4 - CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION (PARCELLES OU SOUS-PARCELLES).....	43
<u>5 - PROGRAMME D’ACTIONS.....</u>	<u>44</u>
5.1 - DISPOSITIONS CONCERNANT LE FONCIER.....	44
5.1.1 OPERATIONS D’ACQUISITIONS OU ECHANGES FONCIERS.....	44
5.1.2 OPERATIONS DE PROTECTION DU PATRIMOINE FORESTIER DE LA COMMUNE	44
5.1.3 SUIVI ET MISE A JOUR DES PARCELLES BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER	44
5.1.4 SUIVI ET MISE A JOUR DES CONCESSIONS.....	44
5.2 – PROGRAMME D’ACTIONS RELATIVE A LA SERIE UNIQUE	45
(SURFACE = 437 HA 64).....	45
5.2.1 - COUPES.....	45
Mode d’assiette des coupes, rotation, possibilité	45

Programme des coupes résineuses.....	45
Programme des coupes feuillues	46
Règles de culture par type de peuplements.....	48
Mode d'exploitation	49
Mode de vidange.....	49
5.2.2 – TRAVAUX SYLVICOLES	49
5.3 – DISPOSITIONS CONCERNANT LES LIMITES, LE PARCELLAIRE ET L'	
'EQUIPEMENT GENERAL DE LA FORET	50
5.3.1 MAINTENANCE DES LIMITES ET DU PARCELLAIRE	50
5.3.2 DESSERTA FORESTIERE	51
5.4 – AUTRES DISPOSITIONS GENERALES	53
5.4.1 - AUTRES OPERATIONS EN FAVEUR DU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITE	53
5.4.2 - GESTION DE L'EQUILIBRE FAUNE/FLORE - CHASSE ET PECHE	53
5.4.3 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DE L'ACCUEIL DU PUBLIC	54
5.4.4 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES PAYSAGES.....	55
5.4.5 - DISPOSITIONS EN FAVEUR DES ALPAGES	56
5.4.6 - PROTECTION DES SITES D'INTERET CULTUREL	56
5.4.7 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS D'ORDRE PHYSIQUE	56
5.4.8 - MESURES GENERALES CONCERNANT LE ROLE DE LA FORET DANS SON BASSIN VERSANT	56
5.4.9 - MESURES GENERALES CONCERNANT LA DEFENSE CONTRE LES INCENDIES	56
5.4.10 - MESURES GENERALES D'ORDRE SANITAIRE	56
5.4.11 - PROGRAMME D'OBSERVATIONS ET DE RECHERCHES	57
5.4.12 - ACTIONS DE COMMUNICATION.....	57
5.4.13 - ACTIONS DE SURVEILLANCE.....	57
<u>6 - BILAN ECONOMIQUE ET FINANCIER</u>	<u>58</u>
6.1 - RECOLTES	58
6.2 - RECETTES.....	59
6.3 –DEPENSES POUR TRAVAUX.....	60
6.4 – BILAN PASSE ET FUTUR.....	61
6.4.1 – BILAN FORESTIER COMMUNAL	61
6.4.2 – AIDES FORESTIERES POUVANT ETRE SOLLICITEES.....	61
6.5 – CONCLUSION GENERALE	62
<u>7. ANNEXES.....</u>	<u>64</u>
7.1 – DONNEES ACTUELLES CONCERNANT LA FORET	64
7.2 – BILANS DE GESTION PASSEE DE L'AMENAGEMENT ECOULE	64
7.3 – AUTRES DONNEES INTERESSANT LA FORET	64
<u>ANNEXES CARTOGRAPHIQUES.....</u>	<u>65</u>

0 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 – DESIGNATION ET SITUATION DE LA FORET

Renseignements

Nom de la forêt : Forêt communale d' ANNECY
Propriétaire : Commune d' ANNECY

Origine de la forêt

La forêt communale d'Annecy a différentes origines plus ou moins récentes :

-**le Crêt du Maure**, bien commun depuis un temps immémorial et mappé en 1730 comme « communs » en nature de broussailles sous les numéros 2687, 2688 et 2689.

-**Sainte-Catherine**, ancienne propriété du couvent de Vovray, achetée sous la révolution par un particulier, après plusieurs mutations entre particuliers, a été acquise par la ville d'Annecy en 1973.

-**les forêts de Vovray, des Puisots, Espagnoux et la Puya** font partie des acquisitions récentes que réalise la Ville d'Annecy dans le cadre général d'extension de son domaine forestier.

-enfin les dernières acquisitions de 1999 pour une contenance de 29 ha 15 a 77 ca.

Gestion ONF

Direction territoriale : RHONE-ALPES
Agence départementale : HAUTE-SAVOIE
Unité territoriale : ANNECY

Situation administrative

Arrondissement : ANNECY
Canton : ANNECY Nord-Est
Communauté d'Agglomération : Communauté d'Agglomération d'Annecy (C2A)
Commune de situation : ANNECY

Situation au regard des politiques territoriales

Charte Forestière de Territoire des : BAUGES
Contrat de Développement Rhône-Alpes du BASSIN ANNECIEN

Région naturelle forestière

Régions de l'Inventaire Forestier National : BAUGES et ENTRE-JURA et SAVOIE
Schéma Régional d'Aménagement : RHONE-ALPES

0.2 – SURFACE DE LA FORET

La surface de la forêt à la date de l'ancien aménagement était de 424 ha 26 a 74 ca.

Objet de la modification	Date	Territoire communal concerné	Modification de surface +/-	Nouvelle surface cadastrale
Soumission	14/09/1999	Annecy	+29ha 15a77ca	453ha42a51ca
Distraktion	18/10/1999	Annecy	-6ha13a70ca	447ha28a81ca
Distraktion	12/10/2001	Chavanod	-8ha 72a 31ca	438ha56a50ca
Distraktion	12/03/2002	Chavanod	-95a 18ca	431ha61a32ca
Total				431ha61a32ca

La surface cadastrale de la forêt à la date de l'aménagement est de 437 ha 64 a 39 ca, répartie de la façon suivante selon les communes de situation :

. Commune d'Annecy : 436 ha 03 a
. Commune de Seynod : 1 ha 61 a
Total : 437 ha 64 a

Voir le tableau de correspondance entre le parcellaire cadastral et le parcellaire forestier en annexe n°7.1

On constate une différence de 6 ha 03 a 07 ca dont l'origine n'a pu être trouvée. Compte tenu de la faible différence observée, on retiendra la surface cadastrale.

Dans la suite de l'aménagement de la forêt communale d'Annecy, on utilisera la surface cadastrale totale arrondie : 437 ha 64

Le territoire communal représentant une surface totale de 1 375 ha, **la surface de la forêt communale représente donc 32% du territoire communal!**

Voir la surface du territoire communal sur le site : www.rgd74.fr

Pour les forêts PEFC : Actuellement, l'ensemble des propriétés boisées de la commune d'Annecy bénéficie du Régime Forestier au titre du Code Forestier.

0.3 – PROCES-VERBAUX DE DELIMITATION OU DE BORNAGE

La forêt a fait l'objet des délimitations ou bornages suivants :

. pour le Crêt du Maure, des opérations de levé, par un géomètre, ont été décidées et réalisées à partir de 1896. L'ensemble de ce canton est borné par 70 bornes gravées.

. la forêt de Sainte-Catherine a ses limites matérialisées par de « grosses bornes gravées d'une croix » sur l'ensemble de son périmètre. La mitoyenneté avec la commune de Sevrier est matérialisée avec des bornes plantées de section carrée et numérotées de 14 à 60. Mais de nombreuses bornes ont été détruites par l'élargissement de la route départementale du Semnoz.

. Les diverses parcelles particulières acquises par la ville d'Annecy (la Puya-les Puisots-les Espagnoux) ont eu leurs limites reconnues au moment des opérations d'estimation foncière en vue de leur acquisition. La plupart de ces parcelles sont bornées suivant la tradition locale des « bornes sardes » c'est à dire des pierres plantées.

0.4 - PARCELLAIRE

Compte tenu de la soumission et des différentes distractions du régime forestier le parcellaire existant est modifié. La parcelle 31 a été recréée à partir de la soumission au régime forestier du 14/09/1999 en remplacement de l'ancienne parcelle 31 située sur le territoire communal de Chavanod et distraite du régime forestier en 12/10/2001. De même la parcelle 32 a été créée après la soumission au régime forestier du 14/09/1999. Les nouvelles limites de parcelles correspondent autant que possible aux voies forestières et aux éléments topographiques (falaise, fond de vallon, cours d'eau...).

La forêt est divisée en 31 parcelles numérotées de 1 à 32 . Néanmoins, compte tenu des choix faits en 0.2, la surface des parcelles est modifiée. Le numéro 12 n'est plus attribué.

Le tableau n°1 suivant donne la liste et la surface des parcelles.

Canton	Parcelle	Ancienne surface	Nouvelle surface
Crêt du Maure	1	11,26	11,19
Crêt du Maure	2	12,61	12,66
Crêt du Maure	3	11,90	11,84
Crêt du Maure	4	10,86	10,87
Crêt du Maure	5	9,98	9,98
Crêt du Maure	6	14,30	13,07
Crêt du Maure	7	10,78	10,79
Crêt du Maure	8	11,51	11,51
Crêt du Maure	9	9,15	9,15
Crêt du Maure	10	11,52	11,53
Les Espagnoux	11	4,92	6,15
	12	5,48	0
Crêt du Maure	13	11,39	11,40
Crêt du Maure	14	11,64	11,65
Crêt du Maure	15	8,11	9,35
Crêt du Maure	16	33,53	33,55
Les Puisots	17	23,56	28,77
Sainte Catherine	18	15,63	16,51
Sainte Catherine	19	21,49	21,49
Sainte Catherine	20	20,18	20,39
Sainte Catherine	21	20,85	19,76
Sainte Catherine	22	18,54	20,92
Sainte Catherine	23	16,64	12,79
Sainte Catherine	24	17,10	18,83
Sainte Catherine	25	12,30	11,94
Sainte Catherine	26	11,56	11,71
Sainte Catherine	27	15,59	15,09
Sainte Catherine	28	10,42	9,27
Sainte Catherine	29	10,86	12,29
Sainte Catherine	30	10,66	20,03
Sainte Catherine	31	9,67	9,26
	32	0	3,90
TOTAL		424,27	437,64

Voir en annexe les correspondances entre parcellaire forestier et parcellaire cadastral.

1 - ANALYSES DU MILIEU NATUREL

1.1 – FACTEURS ECOLOGIQUES

1.1.1 - TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

Topographie

Altitudes :

. Minimum :	460 m
. Moyenne :	745 m
. Maximum :	920 m

Pentes :

. Minimum :	10 %
. Moyenne :	30 %
. Maximum :	150 %

Expositions :

Nord	Nord-Est	Est	Sud-Est	Sud-Ouest	Ouest	Nord-Ouest
4%	22%	30%	11%	4%	24%	5%

Hydrographie

Aucune rivière ne traverse la forêt communale d'Annecy. Seul un ruisseau situé dans le vallon de Sainte Catherine collecte les eaux de ruissellement de part et d'autre du thalweg et traverse les parcelles 21 et 30.

Voir carte de situation de la forêt par rapport au réseau hydrographique et autres milieux humides

Conclusion :

la majeure partie de la forêt communale d'Annecy se situe sur la partie la plus septentrionale du massif des Bauges, sur les pentes du Semnoz qui termine ce massif. D'orientation Nord-Sud, cet anticlinal aux formes arrondies domine le lac d'Annecy et tout l'Avant-Pays savoyard.

Dans le détail, la forêt communale d'Annecy est à cheval sur le « dôme urgonien » du Semnoz, un petit vallon dit « vallon de Sainte Catherine et un dernier rebord calcaire avant la région mollassique de l'Avant-pays Savoyard.

1.1.2 - CLIMAT

Le poste météorologique de référence est celui de la Lescheraines situé à environ 20 km au Sud de la forêt, à une altitude de 590 m. On trouvera dans l'ORLAM les histogrammes correspondant à ce poste météo.

Pluviométrie moyenne annuelle :	1369,3 mm (moyenne 1961 - 1986)
Température moyenne annuelle :	10,4 °C (données Annecy à 450m)
Vents dominants de secteur :	d'Ouest ou Sud-Ouest

Conclusion : la forêt communale d'Annecy est soumise à un climat montagnard humide d'influence océanique. La pluviométrie est toujours forte et bien répartie. Les conditions climatiques sont donc favorables à la végétation forestière.

1.1.3 - GEOLOGIE

La forêt communale d'Annecy se situe entièrement dans la zone subalpine formée de chaînes calcaires, entrecoupées de dépressions.

Le Semnoz constitue l'extrémité septentrionale des plis des Bauges. C'est une énorme voûte urgonienne dissymétrique, décapée jusqu'au Néowurmien, qui forme les riches pâturages du sommet. Ce pli a la particularité de se terminer à Annecy, alors que les autres plis des Bauges se prolongent dans le massif des Bornes. Ce pli d'orientation générale Nord-Sud s'élève progressivement de 450 m (lac d'Annecy) à 1 699 m (Crêt de Chatillon), tandis qu'il est limité à l'Est par la dépression du Col de Leschaux (904m) et à l'Ouest par la vaste plaine morainique de l'Avant-Pays Savoyard.

Les étages et les faciès les plus représentés sont :

- le calcaire Urgonien
- le calcaire Urgonien à faciès roux à sable dolomitique
- le calcaire roux et bicolore du Valanginien
- le calcaire blanc à radiste du Valanginien basal
- les grès molassiques

(Voir carte géologique BRGM n°34-31 ANNECY-UGINE et n°33-31 RUMILLY).

Conclusion : conséquences sur la gestion forestière

L'altération difficile des calcaires durs ne génère que de faibles quantités de terre fine. En bas de pente les sols présents correspondent à des fragments plus ou moins grossiers de roche-mère, noyés dans une matrice de terre fine dont l'origine est due au fractionnement et à l'altération plus poussée des blocs calcaires et à l'accumulation de particules fines apportées par les eaux de drainage des pentes supérieures. Enfin l'altération de la couche à orbitolines des calcaires Urgonien à faciès roux à sable dolomitique, a produit une importante couverture de sables dolomitiques. Les sols présents sur ce type de matériaux sont acidifiés.

1.1.4 - PEDOLOGIE

Les principaux types de sols rencontrés sont :

-le sol litho-calciq à humus brut. Ce type de sol correspond à la station 3-1. Sur cette station la dalle urgonienne est intacte et la matière organique peu transformée repose directement sur la roche mère. Le mélange matière organique et terre fine (horizon A) est faible.

-le sol brun calciq. L'importante structuration due à la forte activité biologique et à la présence de calcium contribue à une bonne aération du sol. Si l'alimentation minérale ne semble pas poser de problème majeur sur ces sols, le bilan hydrique peut au contraire être un facteur limitant en période sèche. Ce type de sol correspond à la station 7.5.

-le sol brun lessivé marmorisé en profondeur pour la station 5.7 et 5.8. La texture à dominance sableuse est due à l'altération de la couche à orbitolines qui a produit une importante couverture de sables dolomitiques (parcelles 17-19-22 et 23). Il y a une bonne superposition entre la carte géologique (couche géologique n4-5 [1]) et la carte des stations (hêtraie-sapinière à flore composite neutrocline et acidiphile à myrtille). « Cette texture à dominance sableuse, associée aux pentes généralement très faibles, peut induire localement des phénomènes de tassement du sol ayant des répercussions sur le régime hydrique. En effet, un engorgement temporaire du profil, révélé par des taches d'oxydo-réduction, peut apparaître à certaines périodes de l'année (conclusion de Jean Michel Boissier).

-le sol brun pour la station 5.6

-le sol brun colluvial pour la station 7.6

-le sol brun acide pour la station 7.4

Se référer au catalogue des stations forestières des Alpes du Nord et des Montagnes de l'Ain de septembre 2006 et au guide simplifié de typologie forestière pour le Massif des Bauges de Jean-Michel Boissier.

1.1.5 - SYNTHÈSE DES FACTEURS ÉCOLOGIQUES : LES STATIONS FORESTIÈRES

Les types stationnels utilisés ont été définis par le catalogue de stations forestières des Alpes du Nord et des Montagnes de l'Ain de septembre 2006.

Le tableau n°2 suivant donne la liste, les potentialités forestières et les surfaces des stations rencontrées dans la forêt.

US stationnelles correspondantes	Code station	Parcelles	Potentialités	Surface en ha
Frênaies des versants et des terrains humides	1.4	30	bonnes à très bonnes	0,91
Tillaies des versants pentus secs	2.1	18	faibles à moyennes	1,10
Chênaies et hêtraies des sols peu évolués	3.1	7-17-18-21-22 et 28	faibles à très faibles	16,29
Hêtraies sèches sur matériaux carbonatés	5.1	23	faibles à très faibles	1,83
Hêtraies-sapinières sèches	5.3	6-20-21-22-23-24 et 25	faibles à moyennes	19,89
Hêtraies-sapinières drainées	5.6	5 à 7-17 à 29-31	moyennes à bonnes	163,12
Hêtraies-sapinières peu humides	5.7	17-19-26-29-30-31	moyennes à bonnes	14,79
Hêtraies-sapinières humides	5.8	23-25 et 26	bonnes à très bonnes	6,69
Chênaies pubescentes thermophiles sèches	7.1	17	faibles à très faibles	0,83
Hêtraies-chênaies sèches	7.2	13-15-16-18-28-29 et 32	faibles à très faibles	34,80
Hêtraies-chênaies acidiphiles	7.4	1-2-4-8 à 11-13-17	moyennes à bonnes	30,79
Hêtraies-chênaies neutrocalcicoles	7.5	1 à 5-7 à 11-13 à 17-25-29	moyennes à bonnes	107,19
Hêtraies-chênaies peu humides	7.6	32	bonnes à très bonnes	2,80
Vides non boisables et assimilés		13 à 16-18-30 à 32		36,61
TOTAL				437,64

Voir la carte des stations forestières en annexe